

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE**ALBERT I^{er}**

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Convention du 9 novembre 1865, établissant une union douanière entre Notre Principauté et la France;

Vu la Convention signée à Berlin le 2 juillet 1902 par les représentants de la France et de l'Allemagne, en vue de régler le traitement réciproque des voyageurs de commerce dans ces deux Etats;

Vu l'article 5 de cette Convention la déclarant applicable aux pays ou territoires qui forment ou formeront union douanière avec la France ou l'Allemagne;

Vu l'adhésion donnée par Notre Gouvernement à cette même Convention le 2 avril 1903;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

Les stipulations de la Convention signée à Berlin le 2 juillet 1902 par les représentants de la France et de l'Allemagne, en vue de régler le traitement des voyageurs de commerce dans ces deux Etats, sont étendues à Notre Principauté.

En conséquence, la dite Convention sera enregistrée par Notre Tribunal Supérieur pour y recevoir sa pleine et entière exécution.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-deux avril dix-neuf cent huit.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
ED. DE LATTRE.

Par Ordonnance Souveraine en date du 21 avril 1908, M. le Lieutenant de vaisseau Henri-Louis-Charles-Joseph Jeannel, nommé Capitaine du Port de Monaco par Ordonnance du 22 décembre 1907, est autorisé à prendre le titre de Directeur du Port.

Par Ordonnance Souveraine en date du 24 avril 1908, la Médaille d'honneur de deuxième classe est accordée à M. Alexandre-Arsène Roze, Chef de gare à Monte Carlo.

PARTIE NON OFFICIELLE**Echos et Nouvelles****DE LA PRINCIPAUTE**

Vendredi dernier, un groupe de naturalistes, qui participaient à l'excursion annuelle organisée pendant les vacances de Pâques par la direction du Laboratoire maritime de Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales), s'est arrêté dans la Principauté. Les excursionnistes revenaient de Corse. Parmi eux se trouvaient plusieurs professeurs de l'Université de France, de l'Institut Pasteur de Paris et nombre d'étudiants.

Avec la bienveillante autorisation de S. A. S. le Prince, ils ont visité le yacht *Princesse-Alice*, ancré dans le port de Monaco. Ils en ont admiré l'installation et l'aménagement en vue des études et des recherches que le Souverain poursuit. Ils se sont ensuite rendus au Musée Océanographique et au Musée d'Anthropologie qu'ils ont visités sous la conduite de M. le docteur Richard, directeur du Cabinet scientifique de S. A. S. le Prince de Monaco.

Le séjour des visiteurs a été encore agrémenté par une excursion qu'ils ont faite à San Remo, à bord du *Corsica*, mis à leur disposition par l'Administration de la Société des Bains de Mer.

Le soir, les excursionnistes ont assisté, au théâtre du Casino, où des places avaient été retenues à leur intention, à la représentation de *Phryné*, le ballet de MM. Auguste Germain et Louis Ganne, dont ils ont admiré la somptueuse mise en scène et la remarquable interprétation.

Dimanche après-midi, l'active Société du Groupe d'Études a donné, dans une salle du Collège de la Visitation, une matinée artistique où les sections théâtrale et mandoliniste se sont fait tour à tour légitimement applaudir. Au cours de la représentation, une quête fructueuse a été faite au profit des pauvres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

THÉÂTRE

Les journaux ont enregistré le témoignage flatteur dont le compositeur si justement populaire, M. Louis Ganne, a été récemment l'objet. Le 7^e régiment des dragons de l'armée austro-hongroise, qui porte le nom « Duc de Lorraine », lui a fait demander l'autorisation d'adopter sa célèbre *Marche Lorraine* comme marche solennelle du régiment. C'est une consécration nouvelle de la verve heureuse, du talent brillant et séduisant qui ont fait la réputation du distingué et aimable chef d'orchestre de l'International Sporting Club.

Le public du théâtre du Casino a trouvé à deux reprises, cette semaine, l'occasion de manifester de nouveau son estime pour l'art de M. Ganne, dont on a donné successivement un opéra-comique et un ballet. L'opéra-comique *Hans*

le joueur de flûte, une des partitions les plus importantes du maître, était repris pour la troisième fois sur la grande scène de Monte Carlo, où il a été créé et où il retrouve toujours un succès aussi vif.

M^{lle} Mariette Sully, créatrice du joli rôle de Lisbeth, a remporté un nouveau triomphe. M. Viannenc, qui remplaçait M. Périer, actuellement en Amérique, a soutenu sans faiblir le rôle écrasant de Hans et fait bisser les principaux morceaux qui lui étaient confiés. M^{lles} Charley et Mary Théry, MM. Alberthal, Poudrier, Brunais et Lamy et le reste de la troupe ont contribué par leurs mérites personnels et leur excellent ensemble au succès de la soirée.

Les décors de Visconti étaient, comme d'ordinaire, des chefs-d'œuvre de goût et d'exactitude pittoresque.

* *

Le ballet de *Phryné* séduit par l'ingénieuse simplicité du livret, dû à M. Auguste Germain, par la beauté des décors et la grâce des costumes, dont il est l'occasion, et surtout par le charme tour à tour ardent et voluptueux d'une partition riante et facile.

M^{lle} Trouhanowa a subjugué, par la beauté de ses formes et le prestige de son geste, l'aréopage des fauteuils qui a jugé sa défense sans réplique.

Praxitèle, orné de moustaches avantageuses par M. Clustine, rue, pirouette et tourbillonne avec une vélocité insoupçonnée chez ce sculpteur. M^{lle} Luparia a dansé avec bonne grâce le pas de la courtisane sacrée. Enfin, le public a fait un succès tout particulier à M^{lles} Bertrand et Charbonnel qui ont été obligées de bisser leur danse du deuxième acte.

CONCERTS

La *Fête Académique* de Brahms ouvrait le concert. C'est une œuvre de forme simple, de composition précise. Elle ne manque pas de grandeur. Mais on n'y trouve pas toute l'originalité du maître. Elle a été néanmoins entendue avec beaucoup de plaisir.

Le *Prélude et Mort d'Isolde*, merveilleusement exécuté par l'orchestre, produit toujours une impression aussi profonde sur le public qui salue cette œuvre grandiose d'enthousiastes acclamations.

Namouna, le gracieux ballet de Lalo, dans lequel M. Gabus a fait applaudir son remarquable talent de flûtiste, est une composition charmante, expressive, parfois un peu heurtée, qui, après avoir connu l'insuccès à ses débuts, a depuis longtemps gagné la faveur des musiciens.

M. Moritz Mayer-Mahr a joué avec beaucoup d'autorité et un sentiment très personnel le *Concerto en Mi bémol* de Beethoven, le *Prélude* (op. 28) de Chopin et la *Rapsodie Hongroise* (n° 13) de Liszt qui fut pour lui l'occasion d'un véritable triomphe.

Dimanche, un autre pianiste, M. A. de Radwan, s'est fait chaudement applaudir dans le *Concerto*

en *La mineur* de Schumann et plusieurs petites pièces de Chopin et de Schumann-Liszt. Le beau talent du violon solo de l'orchestre, M. Corsanego, s'est affirmé une fois de plus dans la *Romance* de Sivori. Enfin, l'orchestre a exécuté avec sa perfection coutumière le *Retour au Pays* de Mendelssohn, le *Lamento* de Sachs, l'ouverture de *Rienzi* de Wagner et l'*Invitation à la Valse* de Weber

Jeudi 30 Avril 1908, à 2 heures et demie
 24^e CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE
 sous la direction de M. LÉON JEHIN
 avec le concours de M. ADOLPHE BORSCHKE, pianiste

- Les Noces de Figaro, ouverture..... Mozart.
- Symphonie fantastique (en 5 parties). Berlioz.
- Concerto en Ut mineur..... Saint-Saëns.
(Pour piano et orchestre).
M. Adolphe BORSCHKE.
- La Cloche fêlée, poème symphonique. F. Pécoud.
D'après un sonnet de Charles BAUDELAIRE.
(Première audition).
- A. Dédicace Schumann-Liszt.
- B. Mort d'Isolde..... Wagner-Liszt.
M. Adolphe BORSCHKE.
- Huldigungsmarsch. Wagner.

SUR LE LITTORAL

Du Cap Martin :
 Les épreuves du concours hippique ont continué à être courues cette semaine. En voici les résultats :

Troisième journée. — Mercredi 22 avril.

- PRIX DE MENTON (Omnium-Gentlemen), 15 partants.
- 1. Fétard, M. Claire ;
 - 2. Abricot, M. Claire ;
 - 3. Erion, M. Claire ;
 - 4. Molly, M. H. Leclerc ;
 - 5. Lady-Belle, M. H. Leclerc ;
 - 6. Runroë, M. H. Leclerc ;
 - (Flots) : 7. Jane-Higgins, 8. Almanzor, 9. Merelli, 10. Irlande, 11. Jim.

- PRIX DES ETENDARDS (Couplés Militaires), 16 partants.
- 1. Engin et Incision, lieutenant de Montfort, 7^e cuirassiers, et lieutenant Jolibois, 4^e dragons ;
 - 2. Abel et Houpe, lieutenants de Montfort et Jolibois ;
 - 3. Caranus et Draga, lieutenant Têtu, 6^e artillerie, et lieutenant Drageon, 13^e chasseurs ;
 - 4. Uranus et Limmerick, lieutenant Dupart, 16^e artillerie, et lieutenant Lapara, 14^e artillerie ;
 - 5. Saloir et Vextris, lieutenants Drageon et Têtu ;
 - 6. Derby et Abricot, lieutenant Hervé, 38^e artillerie, et lieutenant Tondu, 2^e génie ;
 - (Flots) : 7. Allons-y et Vampire, 8. Hordago et La Puce, 9. Doris et Trousse, 10. Lohengrin et Laurier, 11. Vasco et Fontenay, 12. Victor et Caranus.

Quatrième journée. — Vendredi 24 avril.

- PRIX DE SAINT-HUBERT (Military. Parcours de chasse), 32 partants.
- 1. Uranus, lieutenant Dupart, 16^e d'artillerie ;
 - 2. Doris, lieutenant Dupart, 16^e d'artillerie ;
 - 3. La Puce, lieutenant Lapara, 14^e d'artillerie ;
 - 4. Incision, lieutenant Jolibois, 4^e dragons ;
 - 5. Limmerick, lieutenant Lapara, 14^e d'artillerie ;
 - 6. Saloir, lieutenant Drageon, 14^e chasseurs ;
 - (Flots) : 7. Vextris, 8. Laurier, 9. Allons-y, 10. Vampire, 11. Engin, 12. Abricot, 13. Mireille II, 14. Vasco, 15. Trousse.

- PRIX DE MONTE CARLO (Grande Coupe civile), 12 partants.
- 1. Runroë, M. H. Leclerc ;
 - 2. Erion, M. Claire ;
 - 3. Merelli, M. Dupart ;
 - 4. Jane-Higgins, baron L. La Caze ;
 - 5. Abricot, M. Claire ;
 - 6. Molly, M. H. Leclerc ;
 - 7. Irlande, M. de Royon ;
 - (Flots) : 8. Almanzor, 9. Jim.

Cinquième journée. — Dimanche 26 avril.

- PRIX DES DAMES (Coupe Militaire), 30 partants.
- 1. Vampire, lieutenant Sennagal, 14^e artillerie ;
 - 2. Saloir, lieutenant Drageon, 13^e artillerie ;
 - 3. Vextris, lieutenant Têtu, 6^e artillerie ;
 - 4. Incision, lieutenant Jolibois, 4^e dragons ;
 - 5. La Puce, lieutenant Lapara, 14^e artillerie ;
 - 6. Vatan, lieutenant Augier, 4^e génie ;
 - 7. Engin, lieutenant de Montfort, 7^e cuirassiers ;
 - (Flots) : 8. Hordago, 9. Houpe, 10. Fontenay, 11. Jupiter, 12. Draga, 13. Galopin, 14. Abricot, 15. Limmerick, 16. Allons-y, 17. Caramus, 18. Virtuouse, 19. Uranus.

- PRIX DU CHEMIN DE FER P.-L.-M. (Military).
- 1. Allons-y, lieutenant Augier, 4^e génie ;
 - 2. Fontenay, lieutenant Brail, escadron du train ;
 - 3. Vextris, lieutenant Têtu, 6^e artillerie ;
 - 4. Yellow, lieutenant de Mezamat, 10^e hussards ;
 - 5. Caramus, lieutenant Têtu, 6^e artillerie ;
 - 6. Virtuouse, lieutenant Mezamat, 10^e hussards ;
 - (Flots) : 7. Laurier, 8. Derby, 9. Vasco.

- PRIX DES ŒILLETS (Gentlemen, Consolation).
- 1. Sans-Gêne, M. Jolibois.

Essai sur les origines de Monaco

INTRODUCTION
 à l'Étude des Fortifications préhistoriques de la région.

Par M. le Chanoine L. DE VILLENEUVE
 Directeur du Musée Anthropologique.
 (Suite).

La supposition que ce type de fortification aurait été emprunté à l'Afrique est toute gratuite.

César vit en Afrique une plaine merveilleusement plate, qu'entourait une longue chaîne de montagne. Celle-ci, partant du rivage de la mer, formait une espèce d'amphithéâtre. De son flanc se détachaient des collines assez hautes sur lesquelles se dressaient des tours isolées et des postes d'observation très anciens (*per veteres*) (1).

Les constructions de la montagne de Monaco ne ressemblent guère à ces tours.

Généralement les enceintes se composent de deux parties distinctes, encloses dans le même circuit de défense.

La première ressemble à un camp, dont le tracé serre d'aussi près que possible la crête d'escarpement du plateau sur lequel il est assis.

La seconde, étalée sur la pente, est formée d'une ou de plusieurs terrasses, se superposant en gradins. Des obstacles naturels et, à leur défaut, des murs ou jambes de fortification, partant des deux extrémités de la première division, ferment les paliers à chaque bout.

La ligne de front de l'ensemble est établie soit par un mur, soit par un abrupt (appelé *barre de rocher* dans le pays), sans autre solution de continuité que les ouvertures nécessaires au passage d'un étroit sentier de défilement. Celui-ci, par une série de lacets et d'escaliers, dessert les terrasses et aboutit au plateau supérieur.

Telle est dans ces grandes lignes toute l'économie des ouvrages de fortification en gros blocs de la montagne de Monaco et des alentours.

Les murs de rempart se dressent du côté de la montagne et se montrent munis d'un terre-plein ou bastion en face des terrains favorables aux approches.

L'enceinte supérieure n'est jamais abritée au midi par un mur de rempart. Une barre de rocher ou un mur de soutènement la protège.

Les terrasses inférieures, ou paliers à flanc de coteau, sont dépourvus de parapets. Quand ils sont en nombre, ils se superposent en retraite les uns des autres comme les gradins d'un amphithéâtre, pou-

(1) J. CÉSAR. Commentaires de la guerre d'Afrique (attribués à Hirtius) XXXVII. Peut-être n'étaient-ce même que des *villas*. Tite-Live cite une tour d'Annibal (l. XXXIII, 48) qualifiée par Justin *Rus urbanum* (XXXI, 2).

vant, en cas d'attaque, fournir autant de plates-formes de guerre.

On y reconnaît des traces de logements, dans quelques cas, formant des groupes de trois cases.

Certaines parties de cette distribution semblent avoir servi de magasins. Des fosses, enduites intérieurement de ciment rouge et un débris de pressoir nous confirment dans l'opinion qu'on renfermait les réserves et les greniers dans la partie la plus élevée de la place forte.

On recueille, un peu partout, des meules plates et des moulins à bras, toujours brisés, en grès et en tuf volcanique ; des hachettes en pierre polie, des morceaux de fer grossièrement travaillés, des pierres percées d'un trou, qui peuvent avoir servi de pesons de tissage ou de poids de filets ; des os et des dents de cerfs, de sangliers, de bœufs, de chèvres (ou de moutons) ; des fragments de céramique, accusant des époques diverses ; jamais d'outils en bronze.

Les enceintes de Monaco éveillent l'idée d'un état social tout primitif. Les mêmes caractères extérieurs se retrouvent chez quelques peuplades sauvages.

Les constructions dont nous étudions les ruines dénotent des connaissances déjà avancées dans l'art de bâtir, non moins que dans celui d'approprier les formes de l'édifice à leur destination. Et pourtant les renseignements de Diodore de Sicile et de Strabon n'éveillent dans l'esprit aucune idée qui puisse faire supposer chez les Ligures un degré de culture ni de vie sociale plus élevé que la barbarie, soit un état bien rapproché de celui où les navigateurs trouvèrent les insulaires de l'océan Pacifique au XVIII^e siècle.

Les journaux de voyages de Bougainville, de Cook, de Vancouver et, plus récemment, de Porter, de Dumont d'Urville, de Duperrey, etc., nous ont révélé sur les habitudes de vie des naturels de la Nouvelle-Zélande et des îles Marquises des détails qui concilieraient, dans une certaine mesure, les contradictions que nous signalons et viendraient justifier la remarque formulée par Hittorff que « l'art de bâtir peut se trouver chez les peuples les moins civilisés ».

Rien ne s'opposerait à ce que les Ligures, qui n'habitaient que de misérables huttes, auxquelles ils préféraient le plus souvent les abris naturels des buissons et des cavernes, aient construit de bons ouvrages de défense.

Ce fait n'est pas moins remarquable chez les Polynésiens.

L'essai que nous entreprenons ne paraîtra, sans doute, pas trop hardi à ceux qui savent que l'archéologie a souvent appris à l'école des sauvages modernes les usages des âges préhistoriques dans nos pays. Pour grands que soient les intervalles de temps et de distance qui les séparent, il n'y aurait pas lieu d'être plus émerveillé de trouver dans les *hippas* d'une île océanienne l'explication des *castellaras* de la montagne de Monaco, que d'avoir rencontré le type humain australoïde et un coquillage de l'océan Indien sur les foyers paléolithiques des grottes de Menton.

Nous avons dit qu'une des caractéristiques des fortifications monoécienues est le palier à flanc de coteau. Nous avons observé de même que l'enceinte supérieure se montre fermée du côté de la terre et que le sentier d'accès, partant du rivage, n'y débouche qu'après avoir traversé les paliers.

Le navigateur Cook (1) remarqua sur la côte de la Nouvelle-Zélande plusieurs villages qui étaient situés sur des éminences, près de la mer. Ils étaient fortifiés du côté de la terre par un parapet et un fossé et environnés dans l'intérieur d'une haute palissade.

Il en vit plusieurs autres, plus ou moins considérables. Il pensa que c'étaient des forts et que les peuples qui les avaient construits avaient dans leur voisinage des ennemis aux hostilités desquels ils étaient sans cesse exposés.

Il en signale un dans l'intérieur des terres et un autre établi sur un rocher, que la mer environnait d'eau à la haute marée. L'espace qu'il occupait ne pouvait contenir plus de cinq ou six maisons.

(1) Premier voyage. *Biblioth. univ. des Voyages*, t. VI, p. 26 et suivantes.

Il n'était accessible que par un sentier étroit et escarpé.

A un mille au delà, se trouvait un fort bien plus considérable, renfermant une centaine d'hommes, de femmes et d'enfants.

Ce fort était situé sur un promontoire élevé, s'avancant dans la mer. Deux des côtés baignés par les flots étaient entièrement impraticables. Deux autres se rattachaient à la terre. On accédait à un de ceux-ci par un chemin escarpé qui partait de la grève; l'autre était plat. Une palissade de gros pieux entourait le tout. Le côté faible, près de la terre, était défendu par un double fossé, en arrière duquel se dressait un parapet, surélevé d'une palissade. Entre le parapet et le fossé régnait une plate-forme sur laquelle les Indiens pouvaient se promener et se servir de leurs armes. Celle-ci était commandée en arrière du parapet par une autre plate-forme soutenue par de gros poteaux et destinée à porter ceux qui défendent la place et qui peuvent de là accabler les assaillants par des dards et des pierres, dont il y a toujours un tas en cas de besoin. Une autre plate-forme de la même espèce, et placée également en dedans de la palissade, commandait le chemin d'accès, qui aboutissait à la grève.

De ce côté de la colline, il y avait quelques petits ouvrages de fortification et des huttes qui ne servaient pas de postes avancés mais d'habitations à ceux qui, ne pouvant se loger dans l'intérieur du fort, voulaient cependant se mettre à portée d'en être protégés.

« Les palissades, ainsi qu'on l'a déjà fait observer, environnaient tout le sommet de la colline, tant du côté de la mer que du côté de la terre; mais le terrain, qui originairement était une montagne, n'avait pas été réduit à un seul niveau; il formait plusieurs plans différents qui s'élevaient en amphithéâtre les uns au-dessus des autres et dont chacun était environné par une palissade séparée. Ils communiquaient entre eux par des sentiers étroits, qu'on pouvait fermer facilement, de sorte que si l'ennemi forçait la palissade extérieure, il devait en emporter d'autres avant que la place fût entièrement réduite, en supposant que les Indiens défendissent opiniâtrement chacun de ces postes ».

Cook nous décrit le chemin couvert qui précède l'entrée de l'enceinte supérieure. C'est un passage étroit d'environ douze pieds de long, auquel aboutit le sentier escarpé qui vient du rivage.

« En un mot, conclut-il, on doit regarder comme très forte une place dans laquelle un petit nombre de combattants déterminés se défend aisément contre les attaques que pourrait former avec ses armes tout le peuple de ce pays. En cas de siège, elle paraissait bien fournie de toutes sortes de provisions, excepté d'eau... Nous n'avons pu savoir s'ils ont quelque moyen d'en tirer de cet endroit pendant un siège ou s'ils connaissent la manière d'en conserver dans des citrouilles ou d'autres vases ».

Vancouver, décrivant ces mêmes forts, fait observer que les palissades étaient à terre-plein et semblaient former des ouvrages avancés (1). Les pieux, dont parle Cook, étaient donc destinés à maintenir la poussée des terres de remblai.

A Nouka-Hiva, dans les îles Marquises, dont le sol sans doute manquait de profondeur pour enfoncer des poteaux et fournissait de bons matériaux de construction, les forts étaient bâtis en pierres solidement agencées.

Dans la Nouvelle-Zélande, comme à Monaco, ceux-ci étaient établis sur des éminences. Une palissade circonscrivant l'aire de la place supérieure y remplissait le même office que la ceinture de murailles de nos vieilles constructions. Le point d'attache de l'enceinte avec la montagne était défendu par des fossés et des plates-formes en terre-plein. Sur le penchant de la colline incliné vers la mer, s'élevaient, en gradins ou en amphithéâtre, des terrasses fortifiées que desservait le chemin de défillement, étroit, tortueux, escarpé, remontant de la mer pour déboucher dans l'enceinte du sommet par une étroite ouverture, où Cook n'a remarqué aucun indice de fermeture.

La conformité est parfaite si l'on considère que

l'établissement des palissades étant impossible sur le sol rocheux de la montagne de Monaco, il fallait y substituer des clôtures de pierre et des murs de terrasse ou de soutènement.

Les mêmes difficultés devaient faire écarter l'emploi du fossé. Cependant les anciens habitants de Monaco connaissaient cet obstacle, qui se retrouve aux Mules, protégeant le pied d'une plate-forme remblayée. Nous reconnaitrons aussi aux Mules un de ces petits faubourgs décrits par Cook, où s'installaient « ceux qui ne pouvant se loger, faute de place dans l'intérieur du fort, voulaient cependant se mettre à portée d'en être protégés ».

En concluons-nous que les antiques enceintes de Monaco sont les vestiges des villages où les habitants du pays faisaient leur demeure permanente? Il est probable qu'il en fut ainsi dans le principe, mais que l'accroissement de la population ayant rendu ces enceintes trop étroites, la peuplade vécut dans leur voisinage sous des huttes groupées par petits villages, comme les anciens Hellènes. C'est sous ces traits que Posidonios (1), qui écrivait un siècle avant notre ère, nous dépeint les Ligures, c'est aussi ce que les navigateurs ont observé chez les Nouveaux-Zélandais.

Les enceintes fortifiées répondent aux conditions d'existence difficiles dans lesquelles se sont trouvés les anciens habitants de Monaco.

Les constructions sont en rapport avec les habitudes de vie du peuple qui les a faites et ces habitudes naissent du tempérament moral des individus et des nécessités que crée le milieu dans lequel ils vivent. C'est pourquoi, après avoir constaté les nombreuses analogies qui existent entre les forts de la Nouvelle-Zélande et les enceintes fortifiées de la montagne de Monaco, nous allons demander à la nature des faits et aux récits des voyageurs la cause de ces analogies et les conséquences qui, au point de vue social, en découlent logiquement.

Les navigateurs à qui nous avons emprunté les détails qui précèdent, observent que les fortifications n'ont été tellement multipliées chez les Nouveaux-Zélandais que parce que ces peuplades vivaient dans un état d'hostilité continue. En réalité, elles étaient toujours en guerre les unes contre les autres.

Tous s'accordent à en attribuer la cause à la disette.

Une sécheresse prolongée, l'insuccès des récoltes, l'insuffisance du gibier, voire aussi du poisson qui servait à leur nourriture, avaient pour conséquence la famine.

Les habitants de l'intérieur y étaient plus exposés que ceux de la côte à qui la mer, à défaut du poisson, fournissait encore les coquillages.

Aiguillonées par la faim, les tribus déshéritées se jetaient en masse sur les pays voisins. L'esprit de conquête était étranger à ces coups de main. On coupait les récoltes; on enlevait les troupeaux; les villages étaient attaqués de vive force, les habitants tués ou emmenés en esclavage, et, après avoir pillé les huttes et dévalisé les greniers, l'expédition rentrait chez elle, chargée de butin.

Pour sauvegarder leurs personnes et leurs biens, les Nouveaux-Zélandais avaient tout intérêt à fortifier leurs demeures. Cook constate qu'on entassait dans les enceintes des provisions de toutes sortes.

Dans la Nouvelle-Zélande, chaque bourg fortifié avait un chef qui gouvernait la tribu et la guidait dans ses entreprises. Ce régime aristocratique ressemblait à celui des anciens clans d'Ecosse. Les chefs étaient indépendants et dirigeaient leurs tribus à leur guise. Le peuple se composait d'esclaves, qui faisaient fructifier le sol au bénéfice de leurs maîtres (2).

En ce qui concerne les Ligures les renseignements qui nous sont parvenus sont très vagues. Recueillis par des auteurs contemporains de la conquête romaine, ils forment chez Diodore de Sicile et Strabon un mélange assez confus d'observations personnelles et d'informations puisées à des sources

(1) POSIDONIOS. *Frag. Hist. Graec.* Collection Didot, t. III, p. 274. « Les Ligures habitent des hameaux disséminés. Ils cultivent une terre ingrate dont ils défoncent ou plutôt dont ils brisent le fond rocheux ».

(2) COOK, *loc. cit.*, t. VI, p. 193; DUPERRÉY, *loc. cit.*, t. XVIII, p. 158; DUMONT D'URVILLE, *loc. cit.*, t. XVIII, p. 265.

plus anciennes, mais encore trop récentes pour qu'on y puisse trouver autre chose que la peinture du désarroi qui succéda à la défaite. Rien ne comble le grand intervalle de temps écoulé entre la période d'asservissement que dépeignent les documents écrits et la civilisation autonome dont les enceintes de Monaco restent les monuments.

Le seul moyen d'établir une concordance entre ces deux états repose sur la fixité du caractère de race, qui, dans la mosaïque des premiers habitants de l'Europe, marque la physionomie du peuple ligure.

Les Ligures sont petits (1), agiles (2), infatigables (3), entreprenants (4), audacieux (5), batailleurs (6). Cultivant un sol ingrat, ils deviennent pillards (7). Jornandès, que nous citons en note, déprécie trop leur bravoure. Pris en masse et individuellement, les Ligures jouissaient d'une vieille réputation de courage militaire (8) et de force physique (9). Si le brigandage, né des circonstances et du besoin, avait fait quelque peu déchoir de son premier prestige ce haut renom de valeur, celui-ci se releva dans la lutte suprême que la Ligurie soutint contre Rome, avec des alternatives de succès et de revers, pendant plus de cent quatre-vingts ans.

Nous devons à la vérité de convenir que les Ligures étaient des voisins gênants. Mais n'avaient-ils pas devancé dans le pays les peuples qui les environnaient?

Les Etruriens, qui passaient pour des écumeurs de mer consommés, étaient scandalisés de leur audace et leur reprochaient d'être pirates (10).

Les Marseillais, qui avaient établi des comptoirs sur leurs plages, se plaignaient de leurs agressions et les Romains en prenaient occasion pour leur enlever ce qui leur restait.

On sait l'issue déplorable de leurs attaques contre Antibes et Nice (11) et les conséquences, encore plus désastreuses pour toute la nation, des expéditions qui eurent Pise et Luna, Plaisance et Bologne pour théâtres.

Ils portaient la guerre autour d'eux.

Ils se faisaient la guerre entre eux. Magon dut, une fois, intervenir avec les équipages de la flotte carthaginoise pour repousser les Montagnards qui avaient envahi le pays des Ligures Ingaunes (12).

La cause de ces fréquentes incursions est la même que pour les Nouveaux-Zélandais. Tite-Live la nomme, c'était la disette (13). La famine poussait les clans à s'assembler pour aller prendre chez autrui les éléments nécessaires à la vie.

L'ancienne devise de Monaco: « Je suis bâti sur un rocher; je ne sème ni ne récolte et, pourtant, je veux vivre », semble un lointain écho du cri de guerre des peuplades enfermées dans les enceintes mégalithiques.

Ces brigandages provoquaient des représailles et entretenaient la population sur un pied d'hostilités incessantes.

Les plus pauvres paraissent avoir été les montagnards. C'était contre eux que les riverains du littoral avaient surtout à se prémunir.

Le dispositif des enceintes, opposant à la terre ferme les plus robustes ouvrages, confirme cette donnée historique.

Nous ne voyons pas de quelle ressource auraient pu être ces fortifications pour un peuple à qui les

(1) DIODORE, V, 39.

(2) TITE-LIVE, XXXI, 1; TACITE, II, 14; JORNANDÈS, *De temporum successione*, IX, 2.

(3) VIRGILE, *Géorgiques*, II.

(4) TITE-LIVE, XXXIX, 1.

(5) TITE-LIVE, *Ibid.*

(6) DIODORE, IV, 20; DENYS D'HALICARNASSE, I, 41.

(7) TITE-LIVE, XL, 28. — STRABON, IV, 6, § 3; V, 2, § 5. — JORNANDÈS, *loc. cit.* IX, 2. « Les Ligures, cachés aux pieds des Alpes, vivent dans des lieux hérissés de buissons sauvages; il est presque plus difficile de les trouver que de les vaincre. Défendue par la nature du sol, cette race dure et agile se livre au brigandage plutôt qu'elle ne fait la guerre ». — FLORUS, *Epitoma*, I, 18; éd. Teubner-Jahn, p. 33.

(8) DIODORE, IV, 20. — La légende supposait qu'Hercule eût été vaincu par eux sans l'intervention de Jupiter.

(9) DIODORE, IV, 20.

(10) STRABON, IV, 6 § 3; V, 2 § 5.

(11) POLYBE, XXXIII, c. 7, 8; 2^e éd. Didot, t. II, p. 101-102. — TITE-LIVE, *Periochae* du livre XLVII, éd. Jahn, p. 49.

(12) TITE-LIVE, XXVIII, 46; éd. Didot, t. IV, p. 98.

(13) « ... Quia propter domesticam inopiam vicinos agros incursabant », XXXIX, 1; éd. Didot, t. II, p. 498.

escarpements de la montagne ouvraient des asiles inviolables contre la descente des pirates, mais l'utilité de ces bourgades closes ressort très clairement, si les gens qui les habitent sont entourés de voisins pillards comme eux.

Ce serait néanmoins aller trop loin que de croire que tous ces petits forts étaient toujours armés les uns contre les autres. Dans ces conditions la population se serait vouée elle-même à l'extinction.

Tout ce qu'on peut conclure de l'appareil militaire des enceintes, c'est que ceux qui habitèrent chacune d'elles formaient une petite communauté indépendante, ayant ses institutions, ses biens, probablement aussi sa religion propres et par cela même réduite à ses seuls moyens d'existence et de défense.

Ce seraient donc autant de petites sociétés, peut-être devrions-nous déjà dire autant de familles, car l'exiguïté de plusieurs de ces châteaux ne permet pas de supposer une association plus nombreuse que celle des membres et serviteurs d'un foyer domestique.

Chez les anciens Ligures l'état de guerre et l'armement des villages supposent, comme chez les Nouveaux-Zélandais, des chefs de clans.

(A suivre). L. DE VILLENEUVE.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE
DE
PANIFICATION MODÈLE FRANCO-VIENNOISE
(Maison G. BARBIER)

AVIS

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme Monégasque de Panification Modèle Franco-Viennoise sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social, 11, rue Florestine, à Monaco, pour le *mardi 19 mai 1908*, à 9 heures et demie du matin.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration.
- 2° Rapport des Commissaires des Comptes.
- 3° Approbation des comptes de l'exercice 1907-1908 et décharge à qui de droit.
- 4° Fixation du dividende.
- 5° Tirage au sort de 46 obligations à amortir.
- 6° Nomination de deux administrateurs en remplacement de deux administrateurs sortant au sort (art. 20 des statuts); les administrateurs sortants étant immédiatement rééligibles.
- 7° Nomination des Commissaires des Comptes pour l'exercice 1908-1909 et fixation de leur rétribution.

NOTA. — Pour donner droit à la représentation à l'assemblée, le dépôt des titres ou du récépissé de ces titres dans un des principaux établissements de banque, doit être fait au siège social, trois jours francs au moins avant l'assemblée.

SOCIÉTÉ ANONYME
DE LA
BRASSERIE
ET DES ÉTABLISSEMENTS FRIGORIFIQUES
DE MONACO
Au Capital de 1.450.000 francs

Messieurs les Actionnaires de la Société sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire le **25 Mai 1908, à 3 heures de l'après-midi**, au siège social de la Société, à Monaco, Principauté.

Ordre du Jour :

Modification aux articles 56 et 62 des Statuts.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal Supérieur de Monaco a reporté et fixé définitivement au 15 décembre 1907 l'époque de l'ouverture de la faillite des sieurs **Gras frères**, droguistes, demeurant à Monaco.

Pour extrait conforme :
Monaco, le 28 avril 1908.

Pour le Greffier en chef,
A. Cioco, c. g.

AVIS

Messieurs **Chavannes** et **Quennec**, directeurs du *Splendid Garage de Monte Carlo*, avenue Saint-Laurent, ont l'honneur d'aviser leur clientèle de leur prochain départ, fixé au 1^{er} mai.

Messieurs les fournisseurs sont priés de présenter leurs factures **avant le 5 mai** et sont informés, en outre, que, passé cette date, ils ne seront plus responsables des fournitures faites en leur nom ou au nom du *Splendid Garage*.

LA DIRECTION.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu.

VENTE SUR SAISIE

Le lundi 4 mai 1908 et jours suivants, à deux heures du soir, à la *Salle de Vente Bricoux*, rue des Orangers, à Monaco, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers, consistant en : piano (marque Pratte et C^o. de Montréal), pianola, meubles anglais, lit complet fer et cuivre, buffet, table et chaises, vitrines, bahuts, commodes, tables fantaisie, glaces, tableaux, gravures, aquarelles, objets d'art, bibelots, vases japonais, porcelaines, canapés, fauteuils et chaises, lampes, pendules, tapis, rideaux, tentures, argenterie, lingerie, verrerie, vaisselle, fourrures, vêtements divers, etc.

Au comptant. 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

L'Agence DEFRESSINE demande un jeune homme connaissant bien le pays, pour faire les courses.

AGENCE DEFRESSINE. — MONTE CARLO
Achat et Vente de fonds de commerce.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907
(Première insertion)

Suivant acte sous signature privée en date à Monaco du vingt-deux avril mil neuf cent huit, enregistré, M^{me} **Marie-Anastasie Crettaz**, sans profession, veuve de M. **Jules-Paul-Erasme Bouvin**, demeurant à Monaco, a acquis de la Société en nom collectif **Duport Lacordaire et C^{ie}** le fonds de commerce de l'*Hôtel de Rome*, que cette Société exploitait à Monte Carlo, boulevard Peirera.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à faire opposition entre les mains de l'acquéreuse, à l'*Hôtel de Rome*, à Monte Carlo.

Monaco, le 28 avril 1908.

AVIS. M. FRANÇOIS DAGNINO porte à la connaissance du public, de ses nombreux amis et connaissances qu'il vient de créer, à la *Condamine*, 6, rue Caroline, une

AGENCE CIVILE & COMMERCIALE

qui s'occupera notamment de *Contentieux, Recouvrements et Renseignements commerciaux, Gérances, Ventes et Locations d'immeubles, Achats et Ventes de Fonds de commerce, etc.*

M. CHARLES PASSERON, qui a été, pendant vingt-cinq ans, principal clerc d'huissier de M^{es} Mars, Bertrand et Blanchy, a la direction de l'Agence.

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0 f 25.
Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.



Usine à Beausoleil. — Magasin :
villa Paola, 25, boulev. du Nord **Monte Carlo**

PARFUMERIE
DE MONTE CARLO
NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.

Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

ASSURANCES
CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : *Quai Lunel (sur le Port) NICE*

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE
La C^o Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^o d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

POLICES collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS
la plus ancienne des Compagnies
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, précédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des vitras, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :
Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine,
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

AMEUBLEMENTS & TENTURES
Eugène VÉRAN

Villa des Garets, boulevard de l'Ouest
MONACO (Condamine)



Chaises d'Enfants
(dernière création)

Installations à forfait. — Réparations de Meubles
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.

Imprimerie de Monaco — 1908